



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 25 mars 2021

Depuis le début de l'année 2021, **7** décès (contre 3 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département.

Au 21 mars 2021, on compte **156** accidents de la route.
Ces accidents de la route ont fait **174** blessés dont **35** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (**38 accidents**) et aux refus de priorité (**36 accidents**).

Durant la semaine du 15 au 21 mars 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **270** excès de vitesse ;
- **17** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **8** délictuelles ;
- **23** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **47** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **6** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **51** suspensions du permis de conduire.

La prise de médicament n'est pas un geste anodin : en France, elle représente chaque année 4 % des accidents. Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes :

- Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin pour savoir si les médicaments que vous prenez sont compatibles avec la conduite.
- Consultez la notice de votre médicament.

Soyez attentifs aux pictogrammes sur les boîtes :

- Pictogramme de niveau 1 : la prise du médicament ne remet pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.
- Pictogramme de niveau 2 : la prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.
- Pictogramme de niveau 3 : la prise du médicament est incompatible avec la conduite.



Avant de prendre la route, regardez les pictogrammes présents sur vos boîtes de médicaments

 NIVEAU 1 Soyez prudent Ne pas conduire sans avoir lu la notice	 NIVEAU 2 Soyez très prudent Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé	 NIVEAU 3 Attention, danger : ne pas conduire Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin
--	---	---

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ